Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260709-2026_05_03-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Emma HERVE-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Aurélie CADIOU donne procuration à Emmanuelle LE GALL

Aurélie GUYADER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 05 03 : Approbation des tarifs du restaurant scolaire et de ma garderie à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur Le Maire informe que depuis le 1er septembre 2022, le prix de repas au restaurant scolaire est de 3,10 € pour les enfants et 5,15 € pour les adultes. Compte tenu de la forte évolution des prix de certaines denrées alimentaires et il est proposé d'augmenter de 10 centimes le prix des repas enfants et de 10 centimes les repas adultes.

Le prix d'un repas enfant serait donc de : 3,20€
Le prix d'un repas adulte serait donc de : 5,25€
Les tarifs de garderie seraient quant à eux maintenus (pas d'augmentation envisagée) :

	1er enfant	2nd enfant	3ème enfant
Forfait trimestre	85 €	68 €	63 €
Forfait matin	40 €	34 €	29 €
Forfait soir	62 €	51 €	45 €

Occasionnels : Matin : 2,53 € Soir : 3,10 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2026 et le maintien des tarifs de la garderie.

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane COTTY

Le secrétaire de séance,
Kevin COIGNAT

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)